

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MARS 1873.

Augmentation du nombre des substituts du procureur du Roi près le tribunal de première instance d'Anvers (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. VAN OVERLOOP.

MESSIEURS,

Dans la séance du 4 de ce mois, il a été déposé un projet de loi ayant pour objet de porter à trois le nombre des substituts près le tribunal de première instance d'Anvers.

Ce projet a été renvoyé à l'examen d'une commission.

Les tableaux statistiques annexés à l'Exposé des motifs démontrent la nécessité de l'augmentation demandée.

Ils constatent les faits suivants :

Le nombre annuel des causes correctionnelles jugées, qui était, en 1860, de 622, est monté, en 1870, à 918.

Le nombre des prévenus, qui était, en 1860, de 828, s'est élevé, en 1870, à 1,421.

Le nombre des affaires dont le parquet a eu à s'occuper, était, en 1860, de 1,154; il a atteint, en 1870, le chiffre de 2,339.

A la demande de la commission, les tableaux statistiques annexés à l'Exposé des motifs ont été complétés et étendus aux années 1871 et 1872. (Annexes A et B.)

Ces nouveaux renseignements constatent :

Que le total des affaires correctionnelles jugées a été de 1,478, en 1871, et, en 1872, de 1,376 ;

(¹) Projet de loi, n° 129.

(²) La commission était composée de MM. LEFEBVRE, *président*, MEEUS, SAINTELETTE, DEMEUR et VAN OVERLOOP.

Que le nombre des prévenus s'est élevé à 2,137, en 1871, et, en 1872 à 1,907 ;

Que le nombre des affaires dont le parquet a eü à s'occuper a atteint le chiffre de 3,075, en 1871, et, en 1872, celui de 3,244.

La commission a, en outre, demandé le tableau statistique des causes déferées à la Cour d'assises de la province d'Anvers pendant la période de 1860 à 1872. Ce tableau forme l'Annexe C.

La commission ayant fait remarquer que, en 1868, le nombre des affaires correctionnalisées a subi une notable diminution, tandis que celui des délits s'est, au contraire, considérablement accru; l'honorable Ministre de la Justice a donné l'explication suivante :

« Un certain nombre de méfaits, qui constituaient des crimes sous l'empire du Code pénal de 1810, ont été rangés parmi les délits par le nouveau Code pénal. Il en résulte que, depuis la mise en vigueur de ce dernier Code, les cas de correctionnalisation ont dû diminuer, tandis que le nombre des délits a dû augmenter. »

Comme le fait justement remarquer l'Exposé des Motifs, l'augmentation du nombre des affaires dont le parquet d'Anvers a eu à s'occuper, s'explique parfaitement par le développement considérable que cette ville a pris, dans ces dernières années, sous le rapport du chiffre de la population et de l'importance des transactions. »

En présence des faits établis par la statistique, la commission estime qu'il est urgent et indispensable, au point de vue de la bonne administration de la justice, que le projet de loi soit voté le plus tôt possible.

En conséquence, Messieurs, elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Une pétition émanée du conseil de l'ordre des avocats d'Anvers, datée du 15 mars, demande que le personnel du tribunal soit augmenté d'un nouveau juge d'instruction et le parquet d'un nouveau substitut. Le projet de loi fait droit à la seconde réclamation. Votre commission, en ce qui concerne la première, a l'honneur de vous proposer le renvoi de la pétition à M. le Ministre de la Justice. Elle croit devoir appeler la sérieuse attention du Gouvernement sur cette demande.

Le Rapporteur,
Is. VAN OVERLOOP.

Le Président,
LEFEBVRE.

ANNEXE A.

État général des affaires dont le procureur du roi d'Anvers a eu à s'occuper en :

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL des plaintes, dénunciations et procès- verbaux entrés au parquet.	NOMBRE DES PLAINTES, DÉNONCIATIONS ET PROCÈS-VERBAUX											
		écritures à l'usage.	reçus DIRECTEMENT par		TRANSMIS AU MINISTÈRE PUBLIC par								
			le ministère public.	les juges d'instruction.	la gendarmerie.	les juges de paix.	les bourgmestres.	les commissaires de police.	LES GARDES		de		
									champêtres.	forestiers.	toute autre manière.		
1860 . . .	1,154	11	10	2	71	50	325	606	12	1	55	25	
1861 . . .	1,714	74	14	2	65	47	552	915	21	2	27	15	
1862 . . .	1,670	94	24	"	90	18	357	642	17	"	90	20	
1863 . . .	1,809	143	31	1	110	11	356	1,054	12	4	94	24	
1864 . . .	1,980	110	0	"	98	8	336	1,242	31	22	105	19	
1865 . . .	1,960	112	13	"	92	11	287	1,279	35	40	74	25	
1866 . . .	2,024	80	16	"	115	4	323	1,350	23	9	75	43	
1867 . . .	2,177	70	30	1	129	2	246	1,470	69	60	68	32	
1868 . . .	2,323	117	21	"	147	2	279	1,510	71	32	88	47	
1869 . . .	2,146	112	38	"	208	2	185	1,477	45	12	38	20	
1870 . . .	2,359	103	45	"	232	8	146	1,503	51	9	163	17	
1871 . . .	3,075	257	37	1	116	6	303	2,240	7	21	74	15	
1872 . . .	3,244	200	44	"	121	10	371	2,429	9	14	22	12	

ANNEXE B.

Tribunal d'Anvers. — Affaires correctionnelles.

ANNÉES.	AFFAIRES CORRECTIONNELLES JUGÉES.				
	NOMBRE DES			TOTAL des AFFAIRES jugées.	NOMBRE des PRÉVENUS.
	CRIMES correctionna- lises.	DÉLITS (Code pénal).	Contraventions à des lois spéciales.		
1860	69	385	108	022	828
1861	95	515	240	850	1,176
1862	117	481	155	755	1,026
1863	122	615	155	890	1,272
1864	131	658	151	920	1,259
1865	120	566	170	856	1,245
1866	147	594	162	905	1,305
1867	150	650	172	972	1,285
1868	52	1,048	113	1,213	1,600
1869	40	789	97	926	1,331
1870	53	796	89	918	1,421
1871	70	1,265	145	1,478	2,137
1872	62	1,181	135	1,376	1,907

ANNEXE C.

Province d'Anvers. — Cour d'assises.

ANNÉES.	AFFAIRES JUGÉES			
	CONTRADICTOIREMENT.		PAR CONTUMACE.	
	NOMBRE		NOMBRE	
	des affaires jugées.	des accusés.	des affaires jugées.	des accusés.
1860	17	28	"	"
1861	16	20	2	2
1862	10	14	1	1
1865	13	17	5	6
1864	6	7	0	0
1865	16	20	1	1
1866	16	19	2	2
1867	18	24	5	5
1868	9	10	1	1
1869	15	20	2	2
1870	19	35	5	5
1871	17	19	2	2
1872	24	50	1	1